

système d'étanchéité liquide étanchéité de planchers intermédiaires directement circulable

Cahier de Prescriptions de Pose Drocédé alsan 500

Ce document a été examiné par QUALICONSULT dans le cadre de l'Enquête de Technique Nouvelle n° 50 712 004 100 E/2MS (validité : 15 juin 2011), en vue de ses missions de contrôle technique.





sommaire

1	PRIN	ICIPE			4
2	DES	TINATIO	N – DO	MAINE D'EMPLOI	4
3	SUP	PORTS			5
	3.1	Suppo	rts admis	sibles	Ę
		3.11	Support	ts neufs	Ę
		3.12	Support	ts anciens	5
		3.13	Exclusion	ons et particularités	5
	3.2	Pente			(
	3.3	Qualit	é des sup	ports en béton neufs livrés	6
		3.31	Béton		6
		3.32	Exigenc	ces pour les supports bois et panneaux dérivés	6
	3.4	Qualit	é des sup	ports anciens	6
		3.41	Béton		6
		3.42	Carrela	ges et pavés de verre	7
		3.43	Support	ts bois et dérivés	7
4	SYS	remes.	D'FTΔN	ICHEITE LIQUIDE	7
•	4.1		s courant		
	4.1	4.11	Général		-
		4.12	Primaire		-
		7.12	4.121		8
			4.122	1	8
		4.13		e Alsan 500	8
		1.10	4.131	Composants du système Alsan 500	8
			4.132	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
			4.133	Option de finition	Ç
	4.2	Ouvra	ges annex		10
		4.21	Relevés		10
			4.211	Nature du support du relevé	10
			4.212	Hauteur des relevés	10
			4.213	Composition du relevé	10
			4.214	Parois verticales	11
		4.22 E	vacuations	d'eaux et autres traversées	12
			oints de dil		13
		4.24 Fi	issures		14
_	DED	ND ATIO	NI.		1.0

6	MATERIAUX 6.1 Primaires 6.2. Produits d'étanchéité et de finition 6.3 Autres matériaux 6.31 Armatures 6.32 Diluants 6.33 Paillettes déco 6.331 Destination 6.332 Caractéristiques 6.333 Conditionnement	15 16 16 16 17 17 17 17
7	FABRICATION DES PRODUITS	17
8	ASSISTANCE TECHNIQUE	17
9	ENTRETIEN	18
10	GARANTIE ET ASSURANCE	18
11	PREVENTION	19
12	RAPPORT D'ESSAI	19
ANN	Tableau 1 : Nomenclature des supports admis	20

3.



1 principe

Le procédé **ALSAN 500** est un système d'étanchéité liquide (SEL), directement circulable de la gamme **ALSAN** de **SOPREMA**.

Il est constitué d'une résine polyuréthanne monocomposante, mise en oeuvre in situ.

L'ALSAN 500 peut recevoir une finition améliorant la résistance au glissement.

Il est à noter que le procédé ALSAN 500 à destination des terrasses fait l'objet de l'Agrément Européen (ATE) 07-0111 et du marquage correspondant (niveau de performances W2, S, S1 à S4, P3, TH3, TL4).

Dans le cadre des Règles Professionnelles de l'APSEL d'octobre 2002 son classement est SP2.

Le présent Cahier de Prescriptions de Pose précise, complète et modifie les prescriptions des différents référentiels, en fonction des caractéristiques et propriétés du procédé et de ses composants.

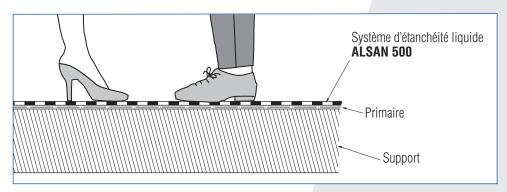


Figure 1

2 destination - domaine d'emploi

Le procédé **ALSAN 500** s'applique:

- en France européenne et Départements, Régions et Pays d'Outre-Mer en zone de sismicité nulle ou non nulle (pour toute autre zone il convient de consulter le Département Etanchéité Liquide de SOPREMA),
- en climat de plaine et en climat de montagne et haute montagne (altitude > 900 m),
- aux planchers intermédiaires des locaux humides tels que cuisines collectives ou privées, vestiaires, douches collectives ou privées, etc...
- sols et murs des locaux humides dans les habitations,
- parkings intérieurs couverts,
- aux travaux neufs et aux travaux de réfection,
- aux ouvrages accessibles aux piétons,
- aux plages de piscine intérieure, sols et murs en thalassothérapie et balnéothérapie,
- aux sols et murs dans les enceintes frigorifiques positives.



3 supports

3.1 Supports admissibles

3.11 Supports neufs

- Dalles en béton armé coulées en œuvre ou d'éléments préfabriqués en béton armé ou béton précontraint, de type A, B ou C, conformes à la norme NF P10 203 (DTU 20.12), avec ou sans nappe chauffante.
- Forme de pente ou chape rapportée adhérente à l'élément porteur conforme à la norme P 14-203 (DTU 20.12).
- Chapes ou dalles armées ou non, adhérentes à l'élément porteur conforme à la norme P14-201 (DTU 26.2)
- Les chapes fluides à base de ciment bénéficiant d'un AT en vigueur.
- Les planchers constitués de dalles alvéolées préfabriquées en béton armé avec une dalle de compression rapportée prenant en compte dans le calcul des armatures les contraintes sur appui pour assurer la continuité.
- Les chapes désolidarisées ou non sur isolant thermique ou acoustique, ces chapes peuvent contenir une nappe chauffante.
- Les supports bois ou panneaux dérivés du bois.

3.12 Supports anciens

Aux supports énumérés ci-dessus s'ajoutent :

- les revêtements rapportés constitués d'éléments durs adhérents (non posés sur lit de sable ni sur chape flottante) : carrelage, ...
- les pavés de verre.

3.13 Exclusions et particularités

Sont exclus:

- les éléments porteur de type D,
- les planchers collaborants sauf en cas de dispositif permettant l'évacuation des eaux résiduelles en fond d'onde,

Particularité: les sols recevant des effluents agressifs devront faire l'objet d'une étude de faisabilité par le service technique de **SOPREMA**.

3.2 Pente

Le procédé n'impose pas techniquement de pente particulière.

Rappel de sécurité : la stagnation engendre des risques importants de glissade. Pour éviter cela une pente minimale de 1% est recommandée.

Cas particuliers:

Les plages de piscine doivent impérativement présenter une pente de 3 à 5%.

Pour les locaux de fabrication de produits alimentaires, la pente doit être comprise entre 1,5 et 2% (Guide des revêtements de sol de la CNAMTS).



3.3 Qualité des supports en béton neufs livrés

L'état du support constitue un élément essentiel de la bonne tenue du système.

3.31 Béton

- Le béton doit être âgé d'au moins 28 jours.
- Le support doit être sain, résistant, propre et sec.
- La surface est dressée à la règle puis talochée finement conformément à la définition du parement courant selon la norme NF P 18 201 (DTU 21).
- Les tolérances pour la planéité sont les suivantes:
 5 mm sous la règle de 2 m,
 - 3 mm sous la règle de 0,20 m.
- Les trous et cavités sont bouchés au mortier de résine.
- Les angles vifs sont rabattus.
- La surface est exempte de parties non adhérentes ou friable et de corps gras. Ces derniers sont éliminés par des nettoyants spécifiques ou par brûlage.
- En présence de laitance de ciment, celle-ci est éliminée par tous moyens appropriés (ponçage, sablage ou grenaillage).

3.32 Exigences pour les supports bois et panneaux dérivés

- Les supports admis sont conformes à la norme NF P 84-207-1 (DTU 43.4).
- L'humidité maximum du support admise est de 12 % (DTU 51.3).
- Les joints sont sur appui.
- La sous face est ventilée.
- Les panneaux sont assemblés par rainure et languette.
- Les joints ne présentent aucun desaffleurements (DTU 51.3).

3.4-Qualité des supports anciens

3.41 Béton

En plus des caractéristiques précédentes énoncées pour les travaux neufs, il faut pour les supports anciens que :

- Les salissures soient éliminées par tous movens appropriés.
- Les micro-organismes éventuels soient éliminés par tous moyens appropriés. Le traitement anticryptogamique étant compatible avec le support et le système ALSAN 500 venant en recouvrement.
- Les surfaces présentant des dégradations par oxydation des armatures du béton reçoivent un traitement de réparation destiné à la protection de ces armatures.
- Les revêtements existants autres que carrelage et asphalte (peintures de sol, étanchéité liquides ...) soient éliminés par tous moyens appropriés. Dans ce dernier cas, pour tenir compte de la présence de traces résiduelles de revêtement, on utilisera le primaire H 80.
- Exceptionnellement, et après étude conforme aux Règles Professionnelles SEL sur l'adhérence de l'existant et sa compatibilité avec l'ALSAN 500, un revêtement existant pourra être conservé (cf. Règles Professionnelles APSEL).



3.42 Carrelages et pavés de verre

Les surfaces carrelées sont sondées, les zones sonnant creux sont éliminées.

Un ragréage du support est fait à l'aide de mortier de résine au droit des carreaux manquants ou autres défauts.

Un ponçage dépolissage soigné est nécessaire sur l'ensemble du support, afin d'éliminer la couche superficielle encrassée qui s'opposerait à la parfaite adhérence.

La conservation du carrelage est soumise aux conditions figurant dans le Cahier du CSTB 3529 de mai 2006.

Nota : le système ALSAN ne peut masquer le spectre des joints. L'attention est attirée sur les conséquences esthétiques qui en découlent ; un traitement particulier (préparation par autolissage avec primaire EP 120 chargé en silice) permettra de s'affranchir de cette contrainte.

3.43 Supports bois et dérivés

Le support doit être conforme aux règles en vigueur et notamment :

- les joints ne devront pas présenter de desafleurement (rectification par ponçage),
- une ventilation de la sous face est obligatoire pour éviter la moisissure du support,
- les joints doivent être sur appui.

Une préparation soignée est exigée pour ce support :

- mise en conformité avec les exigences des Règles (appuis, ventilation, ...),
- ponçage et égrenage du support suivi d'une aspiration soignée des poussières.

4 système d'étanchéité liquide

4.1-Parties courantes

4.11 Généralités

Les conditions d'applications sont les suivantes :

- température ambiante et du support > 5°C,
- support non humide et non condensant (3°C au dessus du point de rosée).

Les produits sont remués pour homogénéiser les constituants.

Par temps chaud (t° > 35°C), des précautions sont prises pour protéger les produits de la chaleur. A l'application, on veillera au maintien de la viscosité en utilisant les diluants de la gamme.

L'utilisation des pots ouverts se fait obligatoirement dans les 24 heures qui suivent.

4.12 Primaire

Il est indispensable afin de limiter la porosité du support et d'assurer l'adhérence parfaite du revêtement.



4.12 Primaire

Il est indispensable afin de limiter la porosité du support et d'assurer l'adhérence parfaite du revêtement.

4.121 Choix du primaire

Tableau des possibilités d'emploi et consommation (en kg/m²) en fonction du support :

CLIDDODT	PRIMAIRES							
SUPPORT	H80 (1)	PRU	HES (2)	PREMIFLEX	EP 120			
Béton	0,250	0,300	0,200	0,250	0,300			
Carrelage Pavé de Verre	2 couches de 0,200		0,150	0,200	0,200			
Bois	0,300	0,300	0,150	0,300	0,300			
Ancienne résine	0,150			0,150	0,200			

⁽¹⁾ à utiliser en cas de traces résiduelles d'ancien revêtement (cf. § 4.11).

4.122 Mise en œuvre du primaire

Les primaires s'appliquent à la brosse ou au rouleau.

Après application, les surfaces doivent présenter un aspect uniformément brillant. Dans le cas de présence de surfaces par endroits mates, il est nécessaire d'appliquer de nouveau du primaire sur ces zones.

Les temps de séchage et de recouvrement sont les suivants (en heures) :

PRIM	AIRES	H80	PRU (1)	HES	PREMIFLEX	EP 120
	ps de nage	10	1	18	15	15
	ps de rement	10 à 36	1	18 à 24	15 à 24	15 à 72

⁽¹⁾ Le PRU par t° basse nécessite l'utilisation d'un accélérateur (t°< 10 °C) (cf. fiche technique).

Au delà, il y a lieu d'appliquer une nouvelle couche de primaire.

Après dépassement de trois jours, poncer et revenir au support.

4.13 Système ALSAN 500

4.131 Composant du système ALSAN 500

Emploi: travaux neufs et réfection.

Au sol: 3 couches de 0.600 kg/m². Epaisseur 1143 micromètre.

En parois verticales : la réalisation d'une étanchéité en parties verticales est réalisée. 1,5 kg/m² en trois couches minimum afin de limiter le risque de coulure.

Rappel : les épaisseurs ont été mesurées sur des films secs et correspondent aux quantités utilisées pour les essais effectués au laboratoire Veritas.

Les épaisseurs supérieures aux exigences des Règles Professionnelles permettent de prendre en charge sans problème la rugosité des supports conformes aux Règles Professionnelles.

⁽²⁾ sans solvant.



Conformément aux règles en vigueur lorsque le plancher comporte une nappe chauffante, une première mise en température doit être réalisée avant la pose de l'**ALSAN**. Le chauffage doit être interrompu 48 h avant la mise en œuvre de l'**ALSAN**, il ne peut reprendre que 7 jours après la fin des travaux.

4.132 Mise en œuvre de l'étanchéité

Les produits sont remués pour homogénéiser les constituants.

Les couches s'appliquent à la brosse ou au rouleau.

Les délais de recouvrement du primaire sont indiqués au § 4.222.

Le délai de recouvrement entre 2 couches d'**ALSAN 500** est de 12 à 48 heures. Passé ce délai, il est nécessaire de mettre en œuvre une couche de primaire H80 (0,150 kg/m²) ou de Premiflex (0,150 g/m²) avant application de la nouvelle couche d'**ALSAN 500**.

La circulation est admise après 72 heures. Les objets lourds seront mis en place après une semaine de durcissement.

4.133 Options de finition

Le système peut être laissé en l'état comme défini ci-dessus.

Une finition optionnelle peut être réalisée comme suit :

• Limitation du risque de glissance :

Une couche d'**ALSAN 500** ou **500 FT** de 300 g/m² additionnée de silice de granulométrie (0,1 mm à 1 mm) dans la proportion de 10 à 20% en poids, est mise en œuvre sur la dernière couche du système **ALSAN 500**. Cette application peut se faire aussi par la mise en œuvre d'une couche de résine **ALSAN** à l'aide d'un rouleau. Le support est saupoudré de silice puis, nouveau passage du rouleau.

• Finition colorée :

Une couche d'**ALSAN 500 F** de 300 g./m² est mise en œuvre sur la dernière couche du système **ALSAN 500**. Cette couche peut être additionnée de silice pour créer l'antidérapant comme précédemment.

• Finition déco :

Une finition avec paillettes peut être mise en œuvre. Elle est constituée d'une couche de résine (**ALSAN 500, ALSAN 500 F** ou **ALSAN 500 FT**) de 300 g/m² dans laquelle les paillettes déco (20 g à 600 g/m²) sont saupoudrées dans la couche de résine fraîche soit d'une manière éparse soit à refus. Elle est ensuite recouverte d'une couche d'**ALSAN 500 FT** (résine transparente).

Remarque : l'utilisation d'une couche d'**ALSAN 500 F** ou **FT** de 300 g/m² donne au revêtement **ALSAN 500** une résistance accrue à l'encrassement et permet un nettoyage aisé.



4.2-Ouvrages annexes

Relevés, évacuations d'eau, autres traversées, joint de dilatation, fissures, ...

Les surfaces des ouvrages annexes reçoivent, comme la surface courante, le primaire d'accrochage.

Tableau des possibilités d'emploi et consommation (en kg/m²) en fonction du support :

CUDDADT	PRIMAIRES							
SUPPORT	H80 (1)	PRU	HES (2)	PREMIFLEX	EP 120			
Béton	0,250	0,300	0,200	0,250	0,300			
Carrelage Pavé de Verre	2 couches de 0,200	0,150	0,150	0,200	0,200			
Métal	0,200				0,200			
Bois	0,300	0,200	0,200	0,250	0,300			

⁽¹⁾ à utiliser en cas de traces résiduelles d'ancien revêtement.

Les primaires s'appliquent à la brosse ou au rouleau.

Après application du primaire, les surfaces doivent présenter un aspect uniformément brillant. Dans le cas de présence de surfaces, par endroits mates, il est nécessaire de réappliquer du primaire sur ces zones.

Les primaires doivent être secs avant l'application de l'ALSAN 500.

Les temps de séchage et de recouvrement sont les suivants (en heures) :

PRIMAIRES	H80	PRU (1)	HES	PREMIFLEX	EP 120
Temps de séchage	10	1	18	15	15
Temps de recouvrement	10 à 36	1	18 à 24	15 à 24	15 à 72

4.21 Relevés

4.211 Nature du support de relevé

Le support des relevés doit être solidaire du support de partie courante, stable, résistant, sain, propre et sec.

4.212 Hauteur des relevés

Sur ouvrages intérieurs, la hauteur des relevés est de 10 cm au dessus du niveau circulé et de 0.10m au dessus du niveau le plus haut exposé aux projections d'eau (cf. Règles professionnelles APSEL).

4.213 Composition du relevé

Mise en place d'un renfort d'angle (voile ou toile dev. 0,15 m. mini.) marouflé dans une couche d'**ALSAN 500 COLLE** de 500 g/m² environ. Le système de partie courante vient recouvrir ce renfort, et remonte jusqu'en haut du relevé.

⁽²⁾ très faible teneur en solvant.



Si le support de la partie verticale du relevé est de même nature et solidaire de la partie horizontale, le renfort par entoilage peut être remplacé par une couche supplémentaire d'**ALSAN 500**.



Figure 2

4.214 Parois verticales

Supports admissibles.

						ı		
					EB + Privatif		EB +	
	LOCAL		EA	EB	Hors zone d'emprise de douche ou baignoire	Dans zone d'emprise	Collectif	EC
	Béton	S1						
	Enduit base ciment	S2						
		S3						
	Enduit base plâtre	S4						
	Cloisons ou doublage de mur	S5						
		S6						
	Cloison en carreaux de plâtre	S7						
		S8						
	Cloisons en carreaux	S9						
isés	de terre cuite	S10						
ts v		S11						
Supports visés	Maçonneries en blocs	S12						
Sup	de béton cellulaire	S13						
	Cloisons composées de panneaux en béton cellulaire	S14						
	Ouvrages en plaque de parement à base de ciment	S15						
	Procédés d'habillage de mur (par exemple PSE)	S16						
	Parois en panneaux sandwich	S17						
	Plaques en fibre-ciment NF	S18						
	Panneaux dérivés du bois NF	S19						

Non admis

Les supports cités sont tous les supports de S1 à S19 mentionnés et décrit dans l'annexe 1 en référence au Cahier du CSTB n° 3567 de mai 2006. (cf annexe 1)

L'ensemble de ces supports doit présenter un aspect fin et régulier exempt de toute pulvérulence.



Etanchéité:

Les parois à revêtir et la hauteur sont prescrites par les Documents Particuliers du Marché (DPM). Les hauteurs recommandées sont reprises dans les Règles professionnelles de l'APSEL d'octobre 2002. En général l'étanchéité est remontée à 10 cm au dessus du point d'eau.

L'**ALSAN 500** permet de réaliser des étanchéités verticales, mais il y a lieu d'augmenter le nombre de couches tout en gardant la consommation prévue ; et ce en raison du caractère autolissant de l'**ALSAN 500**.

4.22 Evacuations d'eau et autres traversées

Une pièce de raccordement comportant une platine soudée de façon étanche sur un moignon (évacuation d'eau cf. fig. 3) ou sur un manchon (autres traversées cf. fig 4) est insérée entre deux couches d'**ALSAN 500 COLLE**.

Cette platine est fixée mécaniquement au support, elle est conforme aux DTU de la série 43. La couche supérieure d'**ALSAN 500 COLLE** est armée, l'armature se positionnant à cheval entre le support et la platine. Consommation : environ 500 g/m² par couche. L'étanchéité de partie courante vient recouvrir ce traitement particulier.

Dans le cas de siphon existant ou autre ouvrage de même fonction (caniveau, ..), le raccordement est adapté (cf. fig 5).

Dans le cas de traversées autres, il est recommandé la confection de dés en béton sur lesquels l'étanchéité est traitée comme un relevé (cf. fig 6).

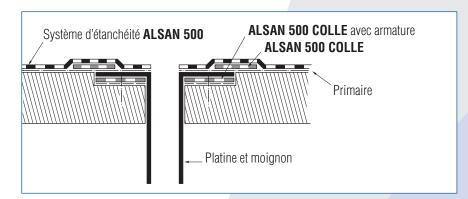
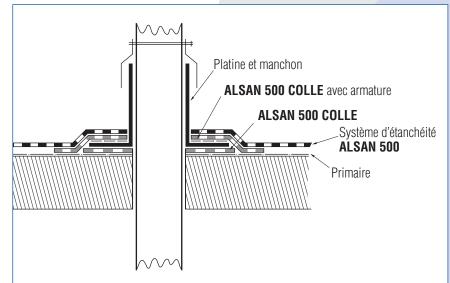


Figure 3

Figure 4





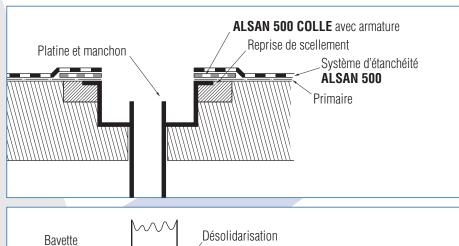
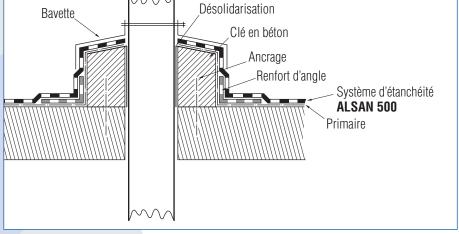


Figure 6

Figure 5



4.23 Joints de dilatation

Le joint de dilatation ne doit pas traverser une pièce humide.

Uniquement dans le cas de réfection si cet ouvrage ne peut être évité il sera réalisé comme pour une terrasse accessible.

Le traitement du joint de dilatation est réalisé en joint plat (cf. fig 7) et il doit faire l'objet d'un soin particulier :

- les bords du joint sont chanfreinés,
- le franchissement du joint est réalisé par une bande de toile JDX (dev. 0,20 m) enduite d'**ALSAN 500** sur sa partie centrale (l'épaisseur de résine est de 1,1 mm soit 1,6 kg/m²). Cette bande est mise en œuvre avec façon lyre et collée de part et d'autre du joint avec de l'**ALSAN 500 COLLE** (0,500 kg/m²). Les bords de la bande sont ensuite recouverts par l'étanchéité de partie courante. Le creux de la lyre est rempli de mastic polyuréthanne à bas module.

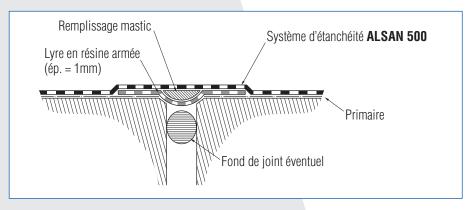


Figure 7



Une couche d'**ALSAN 500** ou la finition (**ALSAN 500 F** ou **FT** avec paillettes) peut recouvrir l'ensemble pour harmoniser ce point particulier avec la surface courante.

Une protection mécanique peut être étudiée pour protéger le joint dans les endroits à forte contrainte.

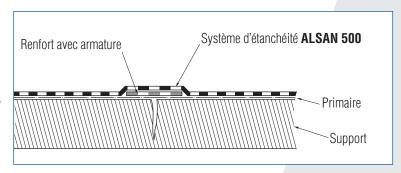
4.24 Fissures

Pour les fissures d'ouverture inférieure à 2/10 mm, le système **ALSAN 500** prend en charge la contrainte.

Sur les fissures d'ouverture comprise entre 2/10 de mm et 5mm, mise en place d'un renfort (voile ou toile dev. 0,15 m. mini.) marouflé dans une couche d'**ALSAN 500 COLLE** de 0,500 kg/m². L'**ALSAN 500** de partie courante vient recouvrir ce renfort (fig 8).

Note : dans le cas de fissures généralisées un entoilage général peut être mis en œuvre.

Figure 8 : Traitement d'une fissure d'ouverture comprise entre 0,2mm et 0,5 mm



5 réparation

Les réparations doivent être exécutées sur un support parfaitement propre et sec. Les parties endommagées ou décollées sont supprimées par découpe puis poncées.

Les reprises sont mises en œuvre à la brosse ou au rouleau à l'aide d'**ALSAN 500**, en deux ou trois couches (selon le système existant).

Dans le cas de reprise sur une couche d'**ALSAN 500**, la première couche de reprise est diluée au Diluant V ou L à raison de 8 %.

Dans le cas de retour au support, celui-ci est apprêté comme pour une première intervention et le système ALSAN 500 est remis en œuvre conformément au système en place.



6 matériaux

6.1 Primaires

	H80	HES	PRU	PREMIFLEX	EP 120	
Définition	Primaire polyuréthanne	Primaire polyuréthanne à très faible teneur en solvant	Primaire Epoxy bicomposant à prise rapide	Primaire Polyuréthane monocomposant souple	Primaire époxy et liant epoxy pour pour mortier	
Destination	Support béton présentant des traces d'ancien revêtement, Asphalte, Primaire hors délai		Recommandé pour la rapidité de recouvrement ne convient pas pour le métal	Recommandé pour les membranes bitumineuses ne convient pas pour le métal	Primaire d'adhérence Liant pour coulis époxydique autolissant ou époxydique avec quartz	
Présentation	Liquide fluide incolore monocomposant	incolore monocomposant		Liquide fluide jaunâtre	Composant A résine Composant B durcisseur	
Viscosité	14 ± 5 sec Coupe AFNOR n° 4	150 cps ± 50 à 20° C	Composant A 7 Ps Composant B 6 Ps	120 cP	Du mélange 500 cPo à 23°C	
Extrait Sec en poids	42% ± 2%	98% ± 2%	98% ± 2%	65%	98% ± 2%	
Densité	$0,95 \pm 0,05$	$1,15 \pm 0,07$	1.10 ± 0.02	0.97 ± 0.02	$1,07 \pm 0,02$	
Point éclair	< 0° C	< 55° C		23° C		
Conditionnement Bidon de 5 et 20 kg		Kit de 1et 5 kg	Bidon de 5 et 20 kg	Kit de 5 kg		
Stockage		6 r	nois à l'abri de la chal	eur		
Inflammabilité	Facilement inflammable	Sans objet	Difficilement inflammable	Facilement inflammable	Difficilement inflammable	



6.2 Produits d'étanchéité et de finition

	ALSAN 500	ALSAN 500 F	ALSAN 500 FT	ALSAN 500 COLLE	
Définition	DéfinitionRésine d'étanchéitéRésine d'étpolyuréthannepolyuréthannepolyuréthannemonocomposantemonocomposante		Résine de finition transparente polyuréthanne monocomposante	Résine de collage Polyuréthane monocomposante	
Destination	Film d'étanchéité	Finition colorée	Finition en association avec les paillettes	Collage des toiles de renfort et des accessoires	
monocomposante monocom autolissante autoliss Aspect satiné après Aspect t séchage après sé		Pâte semi fluide monocomposante autolissante Aspect brillant après séchage Prêt à l'emploi	Pâte semi fluide monocomposante autolissante incolore Prêt à l'emploi	Produit pâteux monocomposante Prêt à l'emploi	
Couleur	Gris et Beige	Selon nuancier	Transparente	Jaune	
Viscosité	$3000\mathrm{cps}\pm500$	2 500 cps ± 400	1 800 cps	22 500 cps ± 3000	
Extrait Sec	75% ± 5%	77% ± 4%	70% ± 2%	75% ± 3%	
Densité	1,15 ± 0,05	$1,13 \pm 0,05$	1.13 ± 0.05	1,15 ± 0,05	
Point éclair < 21° C		< 21° C	< 21° C	< 23° C	
Conditionnement Bidon de 5 et 25 kg					
Stockage		6 mois, bidons retourné	és, à l'abri de la chaleur		
Inflammabilité		Facilement i	nflammable		

6.3 Autres matériaux

6.31 Armatures

	ALSAN Toile de renfort	ALSAN Voile de renfort	Toile JDX
Destination	armature courante	armature déformable pour utilisation sur surface non développable	utilisation pour la confection des joints de dilatation
Nature	Toile polyester	Voile polyester	Complexe voile polyester et film PU
Poids (en g/m²)	35	50	164
Epaisseur (en mm)	0,30	0,60	0,37
Résistance à la rupture longueur (en kg/cm) largeur (en kg/cm)	11 2	13 37	11,1 kg/cm
Allongement à la rupture longueur (en %) largeur (en %)	18 80	41 160	218
Conditionnement rouleaux (en ml) largeur (en ml)	50 0,15 - 0,30 - 0,50 - 0,70	50 0,20	10 0,20



6.32 Diluants

	DILUANT V	DILUANT L
Présentation	liquide incolore	liquide incolore
Destination	Dilution éventuelle des produits ALSAN 500 et des primaires nettoyage des outils	Dilution éventuelle des produits ALSAN 500 et des primaires nettoyage des outils
Qualités	diluant léger très volatile	diluant lourd permet de ralentir le durcissement des résines par temps chaud
Utilisation	ne pas dépasse	er 8% en dilution
Densité	0,80	0,97
Point éclair	-4° C	42° C

6.33 Paillettes déco

Paillettes constituées de chips de copolymères d'acétate de polyvinyle.

6.331 Destination

Décoration du système d'étanchéité **ALSAN 500** en utilisation conjointe avec l'**ALSAN 500 FT**.

6.332 Caractéristiques

Présentation : paillettes légères d'épaisseur très fine

Densité apparente : 0,5

Couleur: suivant nuancier

6.333 Conditionnement

Sac de 1 ou 5 kg

7 fabrication des produits

La Société **SOPREMA** fabrique l'**ALSAN 500** et ses produits annexes dans son usine de Strasbourg et procède à un autocontrôle l'usine est certifiée ISO 9001.

8 assistance technique

La Société **SOPREMA** met son Assistance Technique à la disposition des Entrepreneurs, des Maitres d'Ouvrage et des Maitres d'œuvre qui en feront la demande afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre de ses produits.

Note : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle de mise en œuvre.



9 entretien

Les prescriptions du présent C.P.P. ont pour objet d'obtenir des ouvrages de bonne qualité. Toutefois, la condition de durabilité ne peut être pleinement satisfaisante que :

- si les ouvrages sont entretenus périodiquement et correctement,
- si leur usage est conforme à leur destination.

L'entretien intervient après la réception de l'ouvrage.

Cet entretien est normalement à la charge du Maître de l'Ouvrage.

Un contrat d'entretien avec une Entreprise spécialisée est souhaitable.

Les opérations d'entretien portent essentiellement sur les points suivants :

- maintien en bon état de fonctionnement de tous les ouvrages d'évacuation d'eaux,
- réparation des déchirures accidentelles constatées.

Conseils d'usage:

- ne pas installer de charges lourdes sans s'assurer que la surcharge ne risque pas d'entraîner des désordres,
- ne rien fixer dans la surface traitée,
- ne pas déverser de produits agressifs même en les vidant directement dans les évacuations,
- ne pas apporter de modifications sans l'avis d'un spécialiste,
- un nettoyage régulier de la surface évite l'encrassement. La fréquence de ces nettoyages est fonction de l'usage.

10 garantie et assurance

Conformément à la loi **SOPREMA** fabricant est assuré pour sa propre responsabilité civile du fait de ses produits.

Elle supporte également le coût du contrôle opéré en usine, au stade de la fabrication.

Dans le cadre d'une application en étanchéité horizontale, le respect du présent CPP permet à l'entreprise applicatrice de donner une garantie de 10 ans couverte par une assurance de bonne tenue, et ce dans l'hypothèse où elle ne peut obtenir un avenant à sa propre police d'assurance décennale obligatoire pour l'application de "techniques non courantes".

Pour plus de détails se référer au document spécifique "Assurance ADES/SEL" de **SOPREMA.**



11 prévention

Elle peut être assurée en respectant notamment les conseils du Manuel "Prévention des Risques Professionnels sur les Chantiers" de la CSNE.

Préalablement à l'utilisation d'une flamme nue, il est obligatoire d'éloigner d'au moins 10 m tous les bidons de produits inflammables, que ceux-ci soient pleins ou entamés.

Il est impératif de consulter la Fiche de Données de Sécurité

Il est nécessaire de bien ventiler les locaux ou les zones d'utilisation.

12 rapports d'essai

Procès verbal du BUREAU VERITAS N°

IEX 3B 97 0091 P-01 IEX 3B 97 0091 P-02 IEX 3B 97 0091 P-03 GEN11000236W2

ANNEXE 1 - Tableau 1 : Nomenclature des supports admis

Présentation établie à partir du Cahier 3567_V3 mai 2006 - tableau 2)

Nature des supports pour S.E.L	Nomencla- ture	Documents de référence des ouvrages concernés
 murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton à parement courant à parement soigné 	S1 S2	 NF P 18-210-1 – DTU 23.1 (Murs en béton banché) NF P 10-210-1 – DTU 22.1 (Murs en panneaux préfabriqués)
 enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie enduits en mortier de ciment enduits en mortier bâtard enduits d'imperméabilisation de caractéristiques E ≥ 4R ≥ 4 (Cf. classement MERUC) 	S3	 NF P 15-201-1 – DTU 26.1 Enduits traditionnels certification CSTB a des enduits monocouches d'imperméabilisation
enduits au plâtre sur murs et parois en maçonnerie de dureté Shore C minimale > 60	S5	 NF B 12-301 Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de très haute dureté NF P 71-201-1 – DTU 25.1 Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
 ouvrages en plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) complexes d'isolation thermique cloisons et doublages de mur 	S6	 NF EN 520 Plaques de parements en plâtre NF P 72-203 –1 – DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre NF P 72-204 –1 – DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - plaques de parement en plâtre-isolant Avis techniques visant les procédés de cloisons et de doublage de mur.
 ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé type H1 (couleur verte ou identification spécifique) 	S7	 NF EN 520 Plaques de parements en plâtre NF P 72-203 –1 – DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre NF P 72-204 –1 – DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - plaques de parement en plâtre-isolant Avis techniques visant les procédés de cloisons et de doublage de mur.
 cloisons en carreaux de plâtre cloisons en carreaux de plâtre standard (couleur blanche) cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (couleur bleue) cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » 	\$8 \$9 \$10	 NF EN 12859 Carreaux de plâtre NF P 72-202-1 – DTU 25.31 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre NF EN 12859 Carreaux de plâtre NF P 72-202-1 – DTU 25.31 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre Avis Techniques formulés aux procédés de cloisons en
ou « super » (couleur verte) • cloisons en carreaux de terre cuite nus (non enduits) - cloisons montées avec un liant-colle à base de plâtre	S11	carreaux de plâtre hydrofugé « plus » et « super » • Avis Techniques formulés aux cloisons en carreaux de terre
 cloisons montées avec un liant-colle à base de ciment murs maçonnés en blocs de béton cellulaire nus montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment 	\$12 \$13	 NF P 14-306 Blocs de béton cellulaire autoclavé, éléments de catégorie C NF P 10-202 – DTU 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs
cloisons hauteur d'étage composées de panneaux en béton cellulaire	S14	Avis Techniques formulés aux procédés de cloisons en béton cellulaire
ouvrages en plaques de parement à base de ciment	S15	Avis Techniques formulés aux procédés de cloisons en plaques de parement à base de ciment
procédés d'habillage de murs (par exemple en PSE)	S16	Avis Techniques formulés aux procédés d'habillage de murs
paroi en panneaux sandwich	S17	Avis Techniques formulés aux parois en panneaux sandwich
Plaques en fibre ciment	S18	Conforme NF
Panneaux dérivés du bois	S19	Conforme NF et destination



